

**COMMUNE DE PLOUAY**

**56240**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2019**

---

**COMPTE RENDU  
Affiché le 3 avril 2019**

# Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2019

<b>FINANCES</b>
-----------------

## COMPTES DE GESTION 2018

1. Budget Principal
2. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy
3. Budget annexe Gendarmerie
4. Budget annexe Maison de santé
5. Budget annexe Parc d'activités de la rue Hélène le Chaton

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 et AFFECTATION DES RESULTATS 2018

6. Budget Principal : Compte Administratif 2018
7. Budget Principal : affectation du résultat de fonctionnement 2018
8. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy : Compte Administratif 2018
9. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy : affectation du résultat de fonctionnement 2018
10. Budget annexe Gendarmerie : Compte Administratif 2018
11. Budget annexe Gendarmerie : affectation du résultat de fonctionnement 2018
12. Budget annexe Maison de santé : Compte Administratif 2018
13. Budget annexe Maison de santé : affectation du résultat de fonctionnement 2018
14. Budget annexe Parc d'activités de la rue Hélène le Chaton : Compte Administratif 2018
15. Budget annexe Parc d'activités de la rue Hélène le Chaton : affectation du résultat de fonctionnement 2018
  
16. Approbation du Bilan des acquisitions et cessions immobilières de 2018
17. Taux d'Imposition 2019
18. Actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement N° 2014-01 (Maison de santé Pluridisciplinaire)
19. Actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement N° 2018-01 (Travaux aménagement nord du centre-ville)

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

20. Budget Principal
21. Budget annexe Espace tertiaire du Docteur Berthy
22. Budget annexe Gendarmerie
23. Budget annexe Maison de Santé
24. Budget annexe Parc d'Activités de la rue Hélène le Chaton

## VOTE DES SUBVENTIONS 2019

25. Subvention au CCAS de Plouay
26. Subventions aux établissements scolaires et aux associations sur présentation d'un état pour les enfants domiciliés sur la commune
27. Subventions aux associations liées aux établissements scolaires de Plouay et aux associations du secteur Social / Santé / Divers
28. Subventions aux associations plouaysiennes
  
29. Subvention ALSH Familles Rurales : modification des modalités de versement

### **INTERCOMMUNALITE**

30. Mutualisation du socle topographique : projet de convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération

### **AMENAGEMENT URBAIN - INFRASTRUCTURES**

31. Aménagement nord du centre-ville : convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies pour rénovation en zone urbaine des réseaux d'éclairage – opération N° 56166C2019002

### **TOURISME**

32. Modification des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan : avis du Conseil Municipal

### **JEUNESSE**

33. Tarifs camps Vac Loisirs

### **SPORTS - LOISIRS**

34. Tour de Bretagne Cycliste féminin du 6 juin 2019 : convention Ville départ

### **DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

35. Lecture des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

**Nombre de Conseillers :**

*En exercice :* **25**

*Présents :* **19**

*Pouvoirs :* **3**

*Votants :* **22**

**Etaient présents :**

M. Gwenn LE NAY – M. Roland GUILLEMOT – Mme Maryannick TROUMELIN – M. André KERVEADOU – Mme Martine JULé MAHIEUX – M. Joël BERNARD – Mme Hélène MIOTES – Mme Sylvie PERESSE – Mme Annick GUILLET – Mme Odile GUIGUENO – M. Jacques GUYONVARCH – M. Patrick ANDRE – M. Jean-Michel RIVALAN – Mme Valérie COURTET – M. Hervé LE GAL – Mme Stéphanie KERIHUEL – M. Marc LE POULICHET – Mme Sandrine GUILLEMOT - Mme Edwige LE VOUEDEC

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jacques LE NAY donne pouvoir à M. Gwenn LE NAY

Mme Anne GRAIGNIC donne pouvoir à M. Hervé LE GAL

M. Baptiste ROBERT donne pouvoir à M. Roland GUILLEMOT

**Absents excusés :** Mme Marie-Françoise TRANVAUX – M. Laurent GUITTON

**Absent :** Joris GUILLEMOT

Madame Odile GUIGUENO a été nommée Secrétaire de séance.

-----

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2019**

Le procès-verbal de la séance du 28 Février 2019 a été adressé à chaque conseiller et n'appelle aucune observation.

### **N° 2019/011- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le Budget Primitif PRINCIPAL de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **DECLARE** que le **Compte de Gestion PRINCIPAL de l'année 2018** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **N° 2019/012 - BUDGET ANNEXE « ESPACE TERTIAIRE DU DOCTEUR BERTHY » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ARTICLE 1** : **DECLARE** que le **Compte de Gestion ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY de l'année 2018** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **N° 2019/013 – BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif GENDARMERIE de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DECLARE** que le **Compte de gestion GENDARMERIE de l'année 2018** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **N° 2019/014 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif MAISON DE SANTE de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DECLARE** que le **Compte de gestion MAISON DE SANTE de l'année 2018** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **N° 2019/015 – BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal s'étant fait présenter le budget primitif "PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON" de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur les valeurs inactives

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DECLARE** que le **Compte de gestion PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON de l'année 2018** dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N° 2019/016 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance sur ce point à l'ordre du jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 22 mars 2018

Vu la décision modificative N° 1 du 18/10/2018

Vu la décision modificative N° 2 du 20/12/2018

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2018 dont les résultats font apparaître

- un excédent de la section de fonctionnement de **936 491.61 €**
- un déficit de la section d'investissement de **- 415 408.32 €**
- un excédent global de **521 083.29 €**

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le **Compte Administratif 2018** du budget **PRINCIPAL** qui présente les résultats suivants :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>001</b>	Résultat reporté		229 191,13 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	30 822,06 €	272 146,01 €
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	15 402,40 €	15 402,40 €
<b>10</b>	Dotations et réserves	26 691,00 €	209 826,08 €
<b>1068</b>	Excédents de fonctionnement		951 505,26 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement		91 253,00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	445 983,77 €	
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	28 119,74 €	
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	35 551,00 €	
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	98 465,55 €	
<b>23</b>	Immobilisations en cours	435 784,15 €	
<b>26</b>	Participations et créances rattachées	14 000,00 €	
<b>27</b>	Autres immobilisations financières		1 542,40 €
<b>454</b>	Opérations pour compte de tiers	396,00 €	396,00 €
<b>OPERATIONS</b>			
<b>101</b>	Bâtiments communaux	21 938,69 €	
<b>102</b>	Domaine de Manehouarn	16 317,53 €	
<b>103</b>	Ecoles	37 622,47 €	68 779,90 €
<b>104</b>	Voirie rurale	2 881,44 €	10 561,96 €
<b>105</b>	Réserves foncières	341 219,00 €	
<b>106</b>	Bâtiments culturels	47 376,60 €	24 504,75 €
<b>108</b>	Voirie urbaine	639 472,14 €	92 625,11 €
<b>130</b>	Espace jeunes	2 496,25 €	
<b>143</b>	Maison de la petite enfance		
<b>144</b>	Aménagement Nord de l'agglomération	142 602,53 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 383 142,32 €</b>	<b>1 967 734,00 €</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 415 408,32 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 083 591,94 €	
012	Charges de personnel	1 919 622,57 €	
013	Atténuation de charges		17 101,47 €
014	Atténuation de produits	1 072,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	272 146,01 €	30 822,06 €
65	Autres charges gestion courante	619 508,26 €	
66	Charges financières	114 248,74 €	
67	Charges exceptionnelles	183 694,15 €	
70	Produits des services		234 775,37 €
73	Impôts et taxes		3 076 456,64 €
74	Dotations et participations		1 666 898,03 €
75	Autres produits de gestion courante		103 985,93 €
76	Produits financiers		35,57 €
77	Produits exceptionnels		300,21 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 193 883,67 €</b>	<b>5 130 375,28 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>936 491,61 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>6 577 025,99 €</b>	<b>7 098 109,28 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>521 083,29 €</b>

#### **N° 2019/017 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2018 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 936 491.61 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : AFFECTE** comme suit l'excédent de fonctionnement 2018 du Budget **PRINCIPAL** :

- ⇒ **Financement de la section d'investissement : 936 491.61 € (au compte 1068)**
- ⇒ **Reprise en section de fonctionnement : 0 € (au compte 002)**



**N° 2019/018 – BUDGET ANNEXE ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 22 mars 2018

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2018 dont les résultats font apparaître

- un résultat nul de la section de fonctionnement : **0.00 €**
- un déficit de la section d'investissement : **- 44 998.32 €**
- un déficit global : **- 44 998.32 €**

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2018** du budget annexe **ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY** qui présente les résultats suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	44 998,32 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	44 998,32 €	44 998,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 996,64 €</b>	<b>44 998,32 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-44 998,32 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
042	Opérations d'ordre entre sections	44 998,32 €	44 998,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 998,32 €</b>	<b>44 998,32 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

<b>TOTAUX</b>		<b>134 994,96 €</b>	<b>89 996,64 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>-44 998,32 €</b>

**N° 2019/019 - BUDGET ANNEXE ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire étant revenu en séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2018 faisant apparaître un résultat de fonctionnement nul

Considérant le résultat de fonctionnement nul, et qu'il n'y a donc pas d'affectation

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DECLARE** qu'il n'y a pas d'affectation de résultat au Budget annexe **ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY** compte tenu du résultat de fonctionnement nul.

## **N° 2019/020 – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 22 mars 2018

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2018 dont les résultats font apparaître

- un excédent de la section de fonctionnement : **10 032.23 €**
- un excédent de la section d'investissement : **11 087.30 €**
- un excédent global : **21 119.53 €**

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2018** du budget annexe **GENDARMERIE** qui présente les résultats suivants :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>001</b>	Résultat reporté		9 010,25 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	35 272,37 €	99 817,50 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	62 468,08 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>97 740,45 €</b>	<b>108 827,75 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>11 087,30 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>002</b>	Résultat reporté		10 577,42 €
<b>011</b>	Charges à caractère général	14 237,62 €	
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	99 817,50 €	35 272,37 €
<b>66</b>	Charges financières	33 718,91 €	
<b>74</b>	Dotations et participations		18 766,00 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante		93 190,47 €
	<b>TOTAL</b>	<b>147 774,03 €</b>	<b>157 806,26 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>10 032,23 €</b>

<b>TOTAUX</b>		<b>245 514,48 €</b>	<b>266 634,01 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>21 119,53 €</b>

## **N° 2019/021 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2018 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 10 032.23 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : AFFECTE** comme suit l'excédent de fonctionnement 2018 du budget annexe **GENDARMERIE** :

- **Financement de la section d'investissement : 0.00 € (au compte 1068)**
- **Reprise en section de fonctionnement : 10 032.23 € (au compte 002)**

## **N° 2019/022 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 22 mars 2018

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2018 dont les résultats font apparaître :

- un excédent de la section fonctionnement : **19 780.79 €**
- un déficit de la section d'investissement : **- 8 093.67 €**
- un excédent global : **11 687.12 €**

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2018** du budget annexe **MAISON DE SANTE** qui présente les résultats suivants :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>001</b>	Résultat reporté	55 671,64 €	
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	25 361,59 €	61 148,04 €
<b>1068</b>	Excédent de fonctionnement		55 402,42 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	43 000,00 €	
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	610,90 €	
<b>TOTAL</b>		<b>124 644,13 €</b>	<b>116 550,46 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-8 093,67 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>011</b>	Charges à caractère général	9 710,70 €	
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	61 148,04 €	25 361,59 €
<b>66</b>	Charges financières	15 309,08 €	
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante		80 587,02 €
<b>TOTAL</b>		<b>86 167,82 €</b>	<b>105 948,61 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>19 780,79 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>210 811,95 €</b>	<b>222 499,07 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>11 687,12 €</b>

### **N° 2019/023 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2018 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 19 780.79 €

Considérant qu'il convient d'affecter cet excédent avant reprise dans les écritures comptables

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

**ARTICLE 1 : AFFECTE** comme suit l'excédent de fonctionnement 2018 du budget annexe **MAISON DE SANTE** :

- **Financement de la section d'investissement : 11 253.67 € (au compte 1068)**
- **Reprise en section de fonctionnement : 8 527.12 € (au compte 002)**

### **2019/024 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON : COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, est désigné Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 22 mars 2018

Ayant entendu l'exposé sur le Compte Administratif 2018 dont les résultats font apparaître :

- un résultat nul de la section de fonctionnement : **0.00 €**
- un déficit de la section d'investissement : **- 98 453.19 €**
- un déficit global : **- 98 453.19 €**

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

**ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Administratif 2018** du budget annexe **PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON** qui présente les résultats suivants :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	135 097,65 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	98 453,19 €	135 097,65 €
<b>TOTAL</b>		<b>233 550,84 €</b>	<b>135 097,65 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-98 453,19 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	3 743,54 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	135 097,65 €	98 453,19 €
70	Produits des services, du domaine...		40 388,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>138 841,19 €</b>	<b>138 841,19 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

<b>TOTAUX</b>		<b>372 392,03 €</b>	<b>273 938,84 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>-98 453,19 €</b>

### **N° 2019/025 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Monsieur le Maire étant revenu en séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Compte Administratif 2018 faisant apparaître un résultat de fonctionnement nul

Considérant le résultat de fonctionnement nul et qu'il n'y a donc pas d'affectation

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **DECLARE** qu'il n'y a pas d'affectation de résultat au Budget annexe **PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON** compte tenu du résultat de fonctionnement nul.

### **N° 2019/026 – APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE 2018**

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018 par la Commune de PLOUAY

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018 :

## ANNEXES - ETAT DES IMMOBILISATIONS

### ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2018

Désignation du bien ( terrains, immeubles, droits réels )	Localisation	Références cadastrales	Contenance	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession, l'acquisition	Montant (hors frais)
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>								
Terrain	Kerspern	AI 362	21 ca	M. PENVERNE Laurent	M. PENVERNE Laurent	Commune de PLOUAY	Acte du 30/10/2018	945,00 €
Immeuble + terrain	Rue des Alliés	AA 77 et AA 80	5 a 86 ca	M & Mme HUGUET Olivier	M & Mme HUGUET Olivier	Commune de PLOUAY	Acte du 17/12/2018	230 000,00 €
<b>BUDGET PA DE LA RUE HELENE LE CHATON</b>								
Terrain	Rue Hélène Le Chaton	AA 349	4 a 39 ca	Commune de PLOUAY	Commune de PLOUAY	SCI ROBIN	Acte du 29/10/2019	40 388,00 €

## **N° 2019/027 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vu le projet de Budget Primitif 2019 ;

Considérant la volonté de maintenir les taux d'imposition actuels qui sont d'ailleurs constants depuis 2000 ;

Considérant que la stabilité des taux permet d'atteindre le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019 qui s'établit à **2 199 650 €** ;

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'adopter les taux suivants **pour l'année 2019** :

- **TAXE HABITATION :** **13.11** %
- **TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE BATIE :** **19.52** %
- **TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE NON BATIE :** **44.68** %

## **N° 2019/028 - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP / CP) N° 2014-01 (MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE)**

Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au conseil municipal que pour permettre l'étalement sur plusieurs exercices budgétaires de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le conseil municipal par délibération du 20/01/2014 a institué une AP/CP n° 2014-01 comme suit :

Montant AP	2 232 330.00 €	
CP 2014	883 230.00 €	
CP 2015	1 349 100.00 €	<b>2 232 330.00 €</b>

A la clôture de l'exercice 2014, la consommation des crédits s'établissait comme suit :

Dépenses liquidées :	175 172.62 €
Dépenses engagées non mandatées :	87 829.80 €
Soit une consommation de :	263 002.42 €

Par ailleurs, compte tenu d'un appel d'offres (marchés de travaux) particulièrement favorable, il y a eu lieu de réduire l'autorisation de programme en ramenant son montant à 1 600 000 €.

Par délibération n° 2015/025 du 11/03/2015, le conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2014 comme suit :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CP 2015 (reports 2014)	87 829.80 €	
CP 2015 (crédits nouveaux)	1 141 947.20 €	
CP 2016	195 050.38 €	<b>1 600 000.00 €</b>

Par délibération n° 2016/027 du 30 mars 2016, le conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2015 comme suit :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CA 2015	602 092.30 €	
CP 2016 (reports 2015)	627 684.70 €	
CP 2016 (crédits nouveaux)	195 050.38 €	<b>1 600 000.00 €</b>

Par délibération n° 2017/025 du 28 mars 2017, le conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2016 comme suit :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CA 2015	602 092.30 €	
CA 2016	760 635.85 €	
CP 2017 (reports 2016)	62 099.23 €	<b>1 600 000.00 €</b>

Par délibération n° 2018/029 du 22 mars 2018, le conseil municipal prenait acte de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2017 comme suit :

Montant AP	1 600 000.00 €	
CA 2014	175 172.62 €	
CA 2015	602 092.30 €	
CA 2016	760 635.85 €	
CA 2017	56 775.54 €	
CP 2018 (reports 2017)	3 160.00 €	<b>1 597 836.31 €</b>

Aussi, comme l'impose la réglementation, il convient de rendre compte au conseil municipal de la situation de l'AP / CP à la clôture de l'exercice 2018

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la consommation des crédits de l'AP/CP N° 2010-01 pour l'année 2018 :

<b>Liquidés :</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Engagés non mandatés :</b>	<b>3 160.00 €</b>
<b>Soit une consommation de</b>	<b>3 160.00 €</b>

**ARTICLE 2 : PRESENTE** la situation globale de l'AP / CP n° 2014-01 comme suit :

Montant AP	1 600 000,00 €	
CA 2014	175 172,62 €	
CA 2015	602 092,30 €	
CA 2016	760 635,85 €	
CA 2017	56 775,54 €	
CA 2018	0,00 €	
CP 2019 (reports 2018)	3 160,00 €	<b>1 597 836,31 €</b>



**N° 2019/029 - ACTUALISATION DE L'AP / CP N° 2018-01 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT NORD DU CENTRE-VILLE :**

Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au conseil municipal que pour permettre l'étalement sur plusieurs exercices budgétaires de l'opération d'aménagement nord du centre-ville, le conseil municipal par délibération N° 2018/030 du 22 mars 2018 a institué une AP/CP n° 2018-01 comme suit :

N° AP / CP	Opération budgétaire	AP	CP 2018		CP 2019	CP 2020
			RAR 2017 (opération 144)	Crédits nouveaux		
2018-01	144	<b>3 135 200,00 €</b>	152 773,66 €	522 200,00 €	2 310 814,00 €	149 412,34 €
			<b>3 135 200,00 €</b>			

Par délibération du 20 décembre 2018, l'AP/CP a fait l'objet d'une première actualisation pour tenir compte d'une part d'une extension du périmètre d'intervention et d'autre part des travaux sur le réseau eaux pluviales (groupement de commande entre Lorient Agglomération et la commune).

L'AP a ainsi été portée à 3 700 000 € et les CP ventilés comme suit :

N° AP / CP	Opération budgétaire	AP	CP 2018		CP 2019	CP 2020
			RAR 2017 (opération 144)	Crédits nouveaux		
2018-01	144	<b>3 700 000,00 €</b>	152 773,66 €	722 200,00 €	2 515 387,00 €	309 639,34 €
			<b>3 700 000,00 €</b>			

A la clôture de l'exercice 2018, la consommation des crédits est la suivante :

Dépenses liquidées :	142 602.53 €
Engagés non mandatés :	732 371.13 €
Soit une consommation de :	874 973.66 €

Aussi, comme l'impose la réglementation, il convient de rendre compte au conseil municipal de la situation de l'AP / CP à la clôture de chaque exercice comptable, au 31/12/2018, la situation est la suivante :

Montant AP	3 700 000,00 €	
CA 2018	142 602,53 €	
CP 2019 (reports 2018)	732 371,13 €	
CP 2019 (crédits nouveaux)	2 515 387,00 €	
CP 2020	309 639,34 €	<b>3 700 000,00 €</b>

Par ailleurs, depuis l'actualisation du 20 décembre 2018 et suite aux appels d'offres et aux dernières estimations reçues pour les réseaux souples (notamment l'éclairage public), il y a lieu d'actualiser à nouveau l'autorisation de programme en portant son montant à **4 708 000 €**.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la consommation des crédits de l'AP/CP N° 2018-01 à la clôture de l'exercice 2018 :

Dépenses liquidées :	<b>142 602.53 €</b>
Engagés non mandatés :	<b>732 371.13 €</b>
Soit une consommation de :	<b>874 973.66 €</b>

**ARTICLE 2 : PRESENTE** la situation globale de l'AP / CP n° 2018-01 au 31 décembre 2018 comme suit :

Montant AP	3 700 000,00 €	
CA 2018	142 602,53 €	
CP 2019 (reports 2018)	732 371,13 €	
CP 2019 (crédits nouveaux)	2 515 387,00 €	
CP 2020	309 639,34 €	<b>3 700 000,00 €</b>

**ARTICLE 3 : ACTUALISE** l'AP / CP n° 2018-01 au comme suit :

N° AP / CP	Opération budgétaire	AP	CA 2018	CP 2019		CP 2020
				RAR 2018	Crédits nouveaux	
2018-01	144	<b>4 708 000,00 €</b>	142 602,53 €	732 371,13 €	2 942 448,30 €	890 578,04 €
				<b>4 708 000,00 €</b>		

**N° 2019/030 – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 février 2019

Vu les résultats du compte administratif 2018 et considérant la reprise de ces résultats au Budget Primitif 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

Vu la délibération du 28/03/2019 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Vu la délibération du 28/03/2019 fixant les taux d'imposition communaux pour l'année 2019

Vu la délibération du 28/03/2019 relative à l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2018-01

Considérant que le budget est voté par chapitre et par opération au niveau de la section d'Investissement

Considérant que le budget est voté par chapitre au niveau de la section de Fonctionnement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le **Budget Primitif 2019 PRINCIPAL** qui s'équilibre comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES
001	Résultat reporté		415 408,32 €		
021	Virement complémentaire				876 160,94 €
024	Produits des cessions				15 300,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		31 505,00 €		273 237,00 €
041	Opérations patrimoniales		29 025,00 €		29 025,00 €
10	Dotations et réserves		37 600,00 €		300 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement				936 491,61 €
13	Subventions d'investissement			346 954,00 €	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		430 250,31 €	1 000 000,00 €	2 996 439,07 €
20	Immobilisations incorporelles	4 526,75 €	17 500,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	7 000,00 €	32 551,00 €		
21	Immobilisations corporelles	136 722,75 €	83 402,00 €		
23	Immobilisations en cours	516 242,10 €	105 515,00 €		
27	Autres immobilisation financières		98 453,19 €		
45	Opération pour le compte de tiers		400,00 €		400,00 €
<b>OPERATIONS</b>					
101	Bâtiments communaux divers	1 504,80 €	19 000,00 €		
102	Domaine de Manehouarn	1 972,57 €			
103	Ecoles	335 001,01 €	28 500,00 €	51 399,12 €	56 000,00 €
104	Voirie rurale		20 000,00 €	7 046,04 €	
105	Réserves foncières	60 051,58 €	600 000,00 €		
106	Bâtiments culturels	10 788,22 €	10 000,00 €		2 438,00 €
108	Voirie urbaine	330 538,97 €		19 487,22 €	
130	Espace jeunes		2 500,00 €		
143	Maison de la petite enfance		2 000,00 €		
144	Aménagement Nord de l'agglomération	732 371,13 €	2 942 448,30 €	12 400,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 136 719,88 €</b>	<b>4 906 058,12 €</b>	<b>1 437 286,38 €</b>	<b>5 605 491,62 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>7 042 778,00 €</b>		<b>7 042 778,00 €</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général		1 100 902,00 €		
012	Charges de personnel		2 012 218,00 €		
013	Atténuations de charges				26 660,00 €
014	Atténuations de produits		1 200,00 €		
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement		876 160,94 €		
042	Opérations d'ordre entre section		273 237,00 €		31 505,00 €
65	Autres charges gestion courante		630 290,06 €		
66	Charges financières		117 155,00 €		
67	Charges exceptionnelles		188 427,00 €		
70	Produits des services				247 430,00 €
73	Impôts et taxes				3 138 004,22 €
74	Dotations et participations				1 678 120,78 €
75	Autres produits de gestion courante				77 094,00 €
76	Produits financiers				34,00 €
77	Produits exceptionnels				742,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>5 199 590,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 199 590,00 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>5 199 590,00 €</b>		<b>5 199 590,00 €</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>12 242 368,00 €</b>		<b>12 242 368,00 €</b>	

**N° 2019 /031 – BUDGET ANNEXE « ESPACE TERTIAIRE DU DOCTEUR BERTHY » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 février 2019

Vu les résultats du compte administratif 2018 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Budget Primitif 2019 ESPACE TERTIAIRE DOCTEUR BERTHY qui s'équilibre comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	44 998,32 €	
040	Opérations d'ordre entre section		44 998,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 998,32 €</b>	<b>44 998,32 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
042	Opérations d'ordre entre section	44 998,32 €	
65	Autres charges de gestion courante	16 893,68 €	
70	Produits des services		61 892,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>61 892,00 €</b>	<b>61 892,00 €</b>

<b>TOTAUX</b>		<b>106 890,32 €</b>	<b>106 890,32 €</b>
---------------	--	---------------------	---------------------

**N° 2019/032 – BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 février 2019

Vu les résultats du compte administratif 2018 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

Vu la délibération du 28/03/2019 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Budget Primitif 2019 GENDARMERIE qui s'équilibre comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		11 087,30 €
020	Dépenses imprévues	5 500,00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	35 275,00 €	99 817,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	62 470,00 €	
23	Immobilisations en cours	7 660,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>110 905,00 €</b>	<b>110 905,00 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat reporté		10 032,23 €
011	Charges à caractère général	20 060,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	99 817,70 €	35 275,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,30 €	
66	Charges financières	31 937,00 €	
74	Dotations et participations		13 245,00 €
75	Autres produits de gestion courante		93 263,77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>151 816,00 €</b>	<b>151 816,00 €</b>

<b>TOTAUX</b>	<b>262 721,00 €</b>	<b>262 721,00 €</b>
---------------	---------------------	---------------------

### **N° 2019/033 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 février 2019

Vu les résultats du compte administratif 2018 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

Vu la délibération du 28/03/2019 prononçant l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Vu la délibération du 28/03/2019 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2014-01

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Budget Primitif 2019 MAISON DE SANTE qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES
001	Résultat reporté		8 093,67 €		
020	Dépenses imprévues		4 750,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				27 528,00 €
040	Opération d'ordre entre section		25 363,00 €		61 189,00 €
1068	Excédent de fonctionnement				11 253,67 €
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées		43 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles		800,00 €		
23	Immobilisations en cours	3 160,00 €	14 804,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>3 160,00 €</b>	<b>96 810,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>99 970,67 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>99 970,67 €</b>		<b>99 970,67 €</b>	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES
002	Résultat reporté				8 527,12 €
011	Charges à caractère général		10 555,00 €		
022	Dépenses imprévues		2 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement		27 528,00 €		
042	Opération d'ordre entre section		61 189,00 €		25 363,00 €
65	Autres charges de gestion courante		2,00 €		
66	Charges financières		14 443,00 €		
75	Autres produits de gestion courante				81 826,88 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>115 717,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>115 717,00 €</b>
<b>CUMUL</b>		<b>115 717,00 €</b>		<b>115 717,00 €</b>	
<b>TOTAUX</b>		<b>215 687,67 €</b>		<b>215 687,67 €</b>	

**N° 2019/034 – BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON » VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14

Considérant le bon déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 février 2019

Vu les résultats du compte administratif 2018 et considérant la reprise de ces résultats au budget primitif 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

Considérant que le Budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2019 PARC D'ACTIVITES DE LA RUE HELENE LE CHATON** qui s'équilibre comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	98 453,19 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	98 453,19 €	98 453,19 €
16	Emprunts et dettes		98 453,19 €
<b>TOTAL</b>		<b>196 906,38 €</b>	<b>196 906,38 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
042	Opérations d'ordre entre sections	98 453,19 €	98 453,19 €
<b>TOTAL</b>		<b>98 453,19 €</b>	<b>98 453,19 €</b>

<b>TOTAUX</b>		<b>295 359,57 €</b>	<b>295 359,57 €</b>
---------------	--	---------------------	---------------------

### **N° 2019/035 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLOUAY – ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif 2018 PRINCIPAL voté par délibération du 28 mars 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** d'allouer au **C.C.A.S. de PLOUAY** une subvention de fonctionnement de **25 000 €** pour l'année 2019

**ARTICLE 2** : **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif PRINCIPAL 2019, article 657362

### **N° 2019/036 – SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS SUR PRESENTATION D'UN ETAT POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE DE PLOUAY - ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Vu le Budget Primitif 2019 PRINCIPAL voté par délibération du 28 mars 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** de fixer comme suit le montant des subventions 2019 allouées aux établissements scolaires et associations sur présentation d'un état pour les enfants domiciliés dans la Commune :

<b>SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS SUR PRESENTATION D'UN ETAT</b>	<b>Subventions 2019</b>
<b>Vacances</b>	
Camp en France / Camp à l'étranger - par enfant et par jour	<b>7,70 €</b>
Accueil de loisirs - par enfant et par jour	<b>16.00 €</b>
<b>Classes de découverte</b>	
Classe de neige - par enfant et par jour	<b>8,46 €</b>
Classe de mer / de rivière / de nature - par enfant et par jour	<b>7,70 €</b>
<b>Voyage d'étude en France et à l'étranger</b>	
Pour toutes les écoles de Plouay et pour les enfants de Plouay scolarisés à l'extérieur jusqu'à la 3ème - par enfant et par jour	<b>7,70 €</b>
<b>Epreuves sportives</b>	
Epreuves sportives au niveau national ou international organisées par les établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) - par élève	<b>42,25 €</b>
<b>Arbre de Noël</b>	
Ecoles maternelles publique et privée - par élève	<b>9,52 €</b>
<b>Fournitures scolaires : par élève</b>	
<i>Etablissements scolaires de la commune :</i> Ecole maternelle arc-en-ciel Ecole primaire Manehouarn <i>Pour mémoire : pour ces deux écoles, prise en charge directe de factures à hauteur de l'enveloppe allouée (x élèves * taux)</i>	<b>49,61 €</b>
<b>Cantine de l'Ecole du Sacré Cœur</b>	
par repas et par élève	<b>0,80 €</b>
<b>Activités scolaires : piscine, patinoire, poney, activités nautiques (voile - canoë - aviron) (1)</b>	
ACTIVITE + TRANSPORT par enfant et par séance	<b>4,30 €</b>
<b>Activités scolaires : Karaté, Cirque, autres activités (1)</b>	
ACTIVITE - par enfant et par séance	<b>2,96 €</b>
<b>Activités scolaires : musique - chant (1)</b>	
Participation maximale par heure à raison de 3 heures (maxi) par classe :	<b>61.00 €</b>
Ecole maternelle Arc en Ciel	
Ecole primaire de Manehouarn	
Ecole maternelle du Sacré-Coeur	
Ecole primaire du Sacré-Coeur	

**(1) Versement sur présentation de justificatifs dans la limite du coût réel de l'activité.**

**ARTICLE 2 : DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif PRINCIPAL 2019 - article 6574



**N° 2019/037 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIÉES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY ET AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL / SANTÉ / DIVERS – ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif 2019 PRINCIPAL voté par délibération du 28 mars 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** de fixer comme suit le montant des subventions 2019 allouées aux associations des établissements scolaires de PLOUAY (1) et aux associations liées aux secteurs Social - Santé – Divers (2)

**1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY**

<b>ASSOCIATIONS LIEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE PLOUAY</b>	<b>Subventions 2019</b>
<b>ECOLE PRIMAIRE DE MANEHOUARN</b>	
Amicale Laïque (primaire et maternelle)	190 €
U.S.E.P. (Union Sportive de l'Ecole Primaire)	190 €
Association des parents d'élèves bretonnants	190 €
<b>ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL</b>	
U.S.E.M (Union Sportive de l'Ecole Maternelle)	190 €
<b>COLLEGE MARCEL PAGNOL</b>	
Association sportive du Collège	190 €
Foyer Socio-Educatif du Collège	94 €
APE Collège Marcel Pagnol	190 €
<b>ECOLE DU SACRE COEUR</b>	
Association sportive de l'école	190 €
Association de Parents APEL	190 €
<b>COLLEGE SAINT OUEN</b>	
Association sportive du Collège	190 €
Foyer Socio-Educatif du Collège	94 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 898 €</b>

**2) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR SOCIAL**

<b>ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR SOCIAL</b>	<b>Subventions 2019</b>
ADMR Pont Scorff	51,00 €
Ass. Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	63,00 €
Les Restaurants du Cœur- Comité départemental	104,00 €
Ass. des Veuves civiles chefs de famille du Morbihan	86,00 €
Secours Populaire Français	86,00 €
Espoir Amitié Lorient	44,00 €
EFAIT (écoute des malades toxicomanes)	86,00 €
Association TI AN DUD Le Faouët	52,00 €
Comité Catholique contre la faim et pour le développement	158,00 €
Service de Soutien et d'Accompagnement Mutuels (SESAM)	51,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>781,00 €</b>

## 2.1) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR DE LA SANTE

<b>ASSOCIATIONS LIEES AU SECTEUR DE LA SANTE</b>	<b>Subventions 2019</b>
Ass. Insertion des Handicapés (AIPSH) - Lorient	63,00 €
Association "Les chiens guides d'aveugles"	48,00 €
Ass. Française des sclérosés en plaque - AFSEP	44,00 €
Association des parents et amis des résidents de la MAS Guéméné	63,00 €
Ligue contre le cancer CD 56	104,00 €
Association régionale des laryngectomisés de Bretagne	63,00 €
Alcool Assistance Croix d'Or	63,00 €
APAJH Association pour adultes et jeunes handicapés 56	63,00 €
Rêves de clown Guidel	52,00 €
FNATH (Accidentés et handicapés du travail)	104,00 €
La Croix rouge Française	104,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>771,00 €</b>

## 2.2) SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DE SECTEURS DIVERS

<b>ASSOCIATIONS DE SECTEURS DIVERS</b>	<b>Subventions 2019</b>
Radio Bro Gwened	104,00 €
Sté protectrice des animaux d'Hennebont-Inzinzac	104,00 €
La Prévention routière	63,00 €
Club athlétique du scorff	300,00 €
GVA	186,00 €
Bretagne vivante	55,00 €
Bagad Saint Yves Bubry	300,00 €
Comice Canton de Plouay	1 271,00 €
Union Départementale des sapeurs-pompiers	101,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 484,00 €</b>

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif PRINCIPAL 2019 - article 6574

### N° 2019/038 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PLOUAYSIENNES - ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu la présentation de Monsieur André KERVEADOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le Budget Primitif 2019 PRINCIPAL voté par délibération du 28 mars 2019

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré (Marc LE POULICHET, trésorier de l'OMSL, Patrick ANDRE, trésorier de l'Amicale plouaysienne – section foot et Valérie COURTET, Présidente de l'Amicale plouaysienne – section gymnastique, ne participent pas au vote pour les subventions liées aux associations sportives Plouaysiennes)

ARTICLE 1 : **DECIDE** de fixer comme suit le montant des subventions 2019 allouées aux associations plouaysiennes : Culturelles et de Loisirs (1) et associations sportives (2)

## 1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY

### Par 22 voix

<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY</b>	<b>Subventions 2019</b>
Association "Les Amis de la Rivière"	550,00 €
Association "Les Amis du Jumelage"	1 204,00 €
Association Skol An Amzer da-Zont Ploué	117,00 €
Club de l'Amitié	535,00 €
Société de chasse de Plouay (lutte ragondins)	637,00 €
U.F.A.C.	159,00 €
Section des Médaillés militaires de Plouay	159,00 €
FNACA	159,00 €
Association Entente Patriotique	159,00 €
Association KAS A BARH PLOUE	512,00 €
SPERED BRO PLOUE	512,00 €
FAMILLES RURALES	625,00 €
Association "La Plume de Plouay"	111,00 €
Chorale "Tous en Choeur"	512,00 €
Association d'entraide et de loisirs des agents de la commune de Plouay	1 003,00 €
Comité Histoire et Patrimoine de PLOUAY	512,00 €
Compagnie ONIRIA Plouay – spectacles vivants	512,00 €
FAMILLES RURALES – subvention exceptionnelle : animation Séniors (1)	3 500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>11 478,00 €</b>

(1) sous réserve de la réalisation de l'action qui est conditionnée à l'obtention des autres financements.

## 2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES

(Marc LE POULICHET, trésorier de l'OMSL, Patrick ANDRE, trésorier de l'Amicale plouaysienne – section Foot et Valérie COURTET, Présidente de l'Amicale Plouaysienne – section Gymnastique, ne prennent pas part au vote)

### Par 19 voix

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES</b>	<b>Subventions 2019</b>
Amicale Plouaysienne	3 540,00 €
Ass. Sportive "Les Ecureuils de PLOUAY" Basket	3 146,00 €
Ass. Sportive "Les Ecureuils de PLOUAY" Triathlon	2 799,00 €
USPlouay – tennis de table	2 473,00 €
FC Plouay	5 725,00 €
Union Cycliste du Pays de Plouay (UCPP)	1 112,00 €
Tennis Club du Pays de PLOUAY	2 250,00 €
Endurance Loisir	928,00 €
Association Canoë Kayak	853,00 €
Association danse et loisirs	378,00 €
Comité de la Piste	948,00 €
Société de chasse de Plouay	383,00 €
Société de Pêche "APPMA de PLOUAY"	302,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 837,00 €</b>

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif PRINCIPAL 2019 - article 6574

**N° 2019/039 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FAMILLES RURALES POUR LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES « ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES 3 – 13 ANS » : MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT**

L'association Familles Rurales organise un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans durant les mercredis et toutes les vacances scolaires à Manehouarn

Martine MAHIEUX, Adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse, rappelle la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017 approuvant la convention conclue avec l'association Familles Rurales, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par laquelle la commune s'engage à soutenir financièrement les actions menées, y compris les moyens de fonctionnement qu'elles requièrent en termes de locaux, personnel et matériels.

**1/ Rappel du fonctionnement actuel :**

La commune verse mensuellement à Familles Rurales une subvention sur présentation d'un état (présence jour/enfant) pour l'ALSH des mercredis et des vacances scolaires, conformément à l'article n° 18 « financement du service » de la convention de partenariat conclue entre la commune et l'association pour le fonctionnement des structures accueils de loisirs pour les 3 – 13 ans. Ce fonctionnement induit constamment pour l'association des avances de trésorerie.

Aussi, pour donner plus d'aisance à l'association Familles Rurales, il est proposé d'adopter un nouveau dispositif pour le versement de la subvention.

Ceci étant exposé

Vu la convention de partenariat pour le fonctionnement des structures « accueils de loisirs pour les 3 – 13 ans » approuvée le 21 décembre 2017

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

**ARTICLE 1 : FIXE** les nouvelles modalités de versement de la subvention ALSH à Familles Rurales pour le fonctionnement des structures « accueils de loisirs pour les 3 – 13 ans » comme suit :

- Versement le 1<sup>er</sup> mois de chaque trimestre de l'année N,  $\frac{1}{4}$  de la subvention totale de l'année N-1 selon le calendrier suivant :
  - o Janvier N :  $\frac{1}{4}$  de la subvention totale N-1 ;
  - o Avril N :  $\frac{1}{4}$  de la subvention totale N-1 ;
  - o Juillet N :  $\frac{1}{4}$  de la subvention totale N-1 ;
  - o Octobre N :  $\frac{1}{4}$  de la subvention totale N-1 ;
  
- Régularisation de la subvention à la fin de chaque trimestre au regard des états communiqués par l'association (présence jour / enfant) :
  - o Janvier N : régularisation du 4<sup>ème</sup> trimestre N-1 ;
  - o Avril N : régularisation du 1<sup>er</sup> trimestre N ;
  - o Juillet N : régularisation du 2<sup>ème</sup> trimestre N ;
  - o Octobre N : régularisation du 3<sup>ème</sup> trimestre N ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et tous les documents qui se réfèrent à ce dossier.

**N° 2019/040 - MUTUALISATION DU SOCLE TOPOGRAPHIQUE : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU PARTAGE DE DONNEES A TRES GRANDE ECHELLE DES 25 COMMUNES DE LORIENT AGGLOMERATION**

Les exigences règlementaires en matière de géoréférencement et de précision de la cartographie des réseaux (électricité, gaz, éclairage public ...) incitent les gestionnaires de ces réseaux et les collectivités à rechercher des partenariats pour le développement et la gestion des données très grande échelle mutualisées.

Ainsi, en juin 2017, Lorient Agglomération et Morbihan énergies ont signé une charte de coopération pour engager des actions concertées et coordonnées pour la constitution, la gestion et la mise à jour d'un référentiel topographique unique.

Après un travail de sensibilisation et de définition des conditions techniques et organisationnelles auprès des collectivités et exploitants des réseaux, l'étape de mise en œuvre se concrétise par la signature d'une convention de mutualisation du socle topographique.

En conséquence, Lorient Agglomération et Morbihan Energies en tant que E.P.C.I. entreprennent conjointement cette démarche de constitution et de gestion de données numériques à très grande échelle via un Référentiel Topographique Très Grande Echelle (RTGELA) sur le territoire des 25 communes de l'agglomération. Ce référentiel doit répondre aux exigences réglementaires en termes de géoréférencement et de précision et servir de support commun à la cartographie des différents réseaux gérés par les opérateurs.

Dans ce cadre, Lorient Agglomération et Morbihan Energies coordonnent l'ensemble des partenaires afin de permettre l'acquisition et la mise à jour de ces données dans les années à venir.

L'intérêt pour l'ensemble des partenaires est multiple :

- S'accorder sur des protocoles d'acquisition et de mise à jour d'un fond de plan de surface nécessaire
- Déléguer à un gestionnaire technique la gestion de ce fond de plan
- Avoir accès à une donnée de qualité, homogène, contrôlée suivant l'arrêté des classes de précision de 2003 (structuration, exhaustivité et précision) et mise à jour
- Mutualiser pour partager les coûts de constitution, de mise à jour et d'administration et ainsi faire des économies d'échelles, tous les gestionnaires de réseaux ayant la même obligation légale de travailler sur un fond de plan de grande précision
- Faciliter les échanges de données et amener des gains de temps pour les partenaires, les entreprises et les autres acteurs utilisateurs des données sur le territoire, grâce à l'unicité du fond de plan
- Sécuriser les interventions sur le terrain par une compréhension plus facile d'une documentation unique
- Partager l'acquisition de données très grande échelle lors d'opérations d'extension ou de renouvellement urbains car la plupart des types de réseaux y sera installé (eau, électricité, assainissement ...)

La finalité de ce partenariat est d'assurer une couverture rationnelle du territoire de l'agglomération en données topographiques de haute précision à partir :

- De l'acquisition d'une image aérienne très haute définition conforme au standard PCRS V2 de précision 10 cm
- De la planification des acquisitions en données topographiques vectorielles de surface, là où cela est nécessaire, selon des prescriptions techniques reconnues et partagées.

La convention de mutualisation du socle topographique a pour objet de définir entre Lorient Agglomération, Morbihan Energies et les autres partenaires contributeurs, les conditions juridiques, techniques et financières de la constitution, de la gestion et de l'usage des données numériques très grande échelle de surface du RTGELA de Lorient Agglomération, couvrant le domaine ouvert au public des 25 communes de Lorient Agglomération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à la démarche de Lorient Agglomération et d'approuver le projet de convention de partenariat et de financement pour le partage des données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2018 approuvant la convention de partenariat et de financement relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

**ARTICLE 1 : ADHERE** à la démarche relative au partage de données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement présenté par Lorient Agglomération

**ARTICLE 3 : MANDATE** le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer ladite convention

**N° 2019/041 – AMENAGEMENT NORD DU CENTRE-VILLE : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR RENOVATION EN ZONE URBAINE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE – OPERATION 56166C2019002**

Monsieur Roland GUILLEMOT, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement urbain et aux infrastructures, informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement nord du centre-ville, des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public sont programmés.

A ce titre, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage public.

L'estimation prévisionnelle globale des travaux de l'opération 56166C019002 (matériel + complément génie civil) s'élève à 226 080.00 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de financement et de réalisation fixant la participation financière prévisionnelle de la commune et d'autoriser le Maire à la signer.

Ceci étant exposé

Vu le projet de convention de financement et de réalisation des travaux à conclure avec Morbihan Energies

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de financement et de réalisation – **opération N° 56166C2019002 Rénovation en zone urbaine des réseaux d'éclairage** à conclure avec Morbihan Energies pour l'aménagement nord du centre-ville – matériel + complément génie civil

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la participation financière prévisionnelle de la commune estimée à 226 080 € TTC.

**ARTICLE 3 : DIT** que la dépense sera imputée au budget VILLE de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente.

**N° 2019/042 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Compagnie des Ports du Morbihan gère aujourd'hui 14 ports départementaux de plaisance d'une capacité d'accueil de plus de 10 000 places, le port municipal de Vannes et quatre sites culturels.

Cette société publique locale est gestionnaire par contrat de délégation de service public du site communal du Domaine de Manehouarn.

Dans son projet de développement et de valorisation de ses différents équipements touristiques et de services portuaires, le conseil d'administration a fixé une politique d'investissements et de services publics nécessitant des ressources financières adaptées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Compagnie disposait d'un capital de 4 084 593 € détenu à 82,12 % par le département, les 17,88 % restants étant répartis entre 22 communes et groupements de communes (*tableaux joints*).

Afin de renforcer le capital social à la hauteur du développement de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'assemblée de la Compagnie des Ports du Morbihan devra se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire par compensation de créances de 1 762 467 € grâce à l'émission de 25 543 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan, et, sur une modification corrélative de l'article 6 des statuts (capital social) :

*« Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SEPT MILLE SOIXANTE EUROS (5 847 060 €), divisé en quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante (84 740) actions de soixante-neuf (69) euros chacune, souscrites en numéraire et par incorporation de réserves.*

*Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales.*

*Il pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous. »*

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan relatif à l'augmentation du capital.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan en vigueur

Vu le projet de modification desdits statuts

Vu l'avis favorable de la commission « Economie – Finances – Administration Générale » du 21 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 762 467 € sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 4 084 593 € à 5 847 060 € par émission de 25 543 actions nouvelles

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan sur la base du projet joint à la présente

**ARTICLE 3 : DONNE** mandat à Monsieur le Maire ou à son représentant pour approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan

### **N° 2019/043 – FIXATION DES TARIFS CAMPS VAC LOISIRS**

Madame Martine JULE MAHIEUX, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et à la Jeunesse, informe le conseil municipal que dans le cadre des activités Vac'loisirs, le service jeunesse souhaite organiser cet été un camp de 3 jours et 2 nuits.

Or, seuls des tarifs pour des camps « 5 jours – 4 nuits » et « 2 jours - 1 nuit » ont été fixés par le conseil municipal.

C'est pourquoi il y a lieu de fixer de nouveaux tarifs pour des camps « 3 jours – 2 nuits »

Ceci étant exposé

Vu la délibération N° 2015/040 du 11 mars 2015

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire – Jeunesse / Social / Petite Enfance du 18 mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs des camps « 3 jours – 2 nuits » à compter de l'année 2019 comme suit :

	Quotient familial	camp 3 jours / 2 nuits
Enfants domiciliés à Plouay	< 623	116 €
	de 623 à 781	132 €
	> 781	155 €
Enfants extérieurs		175 €

**ARTICLE 2 : MAINTIENT** les tarifs pour les camps « 5 jours – 4 nuits » et « 2 jours – 1 nuit » comme suit :

	Quotient familial	camp 5 jours / 4 nuits	camp 2 jours / 1 nuit
Enfants domiciliés à Plouay	< 623	150,00 €	40,00 €
	de 623 à 781	170,00 €	45,00 €
	> 781	180,00 €	50,00 €
Enfants extérieurs		225,00 €	62,50 €

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au Budget PRINCIPAL de l'exercice en cours

